

Le guide du tri





Le mot du président

Vous découvrez votre nouveau guide du tri. C'est un outil précieux qu'il ne faut jamais laisser trop loin de soi.

Conçu pour vous aider à gérer efficacement vos déchets au quotidien, ce document deviendra vite votre allié pour contribuer positivement à l'amélioration du cadre de vie de tous.

L'enjeu pour notre planète n'est pas anodin et vous devez être fiers, comme je le suis, d'être aujourd'hui l'un des territoires les plus avancés en termes d'efficacité pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

> Jean-François Chabolle Maire de Vallery

Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne

6, rue Danton - 89690 Chéroy 03 86 97 71 94 contact@gatinais-bourgogne.fr

Accueil:

Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le mardi après-midi) www.gatinais-bourgogne.fr

Facebook

/Gatinaisenbourgogne

Instagram

gatinais_en_bourgogne

PanneauPocket

CC du Gâtinais en Bourgogne Imprimerie Barré

Conception graphique

Black&Spicy

Illustrations

Maxime Bos

Impression

à Collemiers

4La redevance incitative

6 La poubelle jaune

> 8 Le verre

9 Le papier

10 Le textile

11 Les déchèteries

Les déchets acceptés en déchèteries

13 Les déchets chimiques des particuliers

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

> 15 Le compostage

16La prévention des déchets

LA REDEVANCI

La redevance incitative a été instaurée depuis le 1^{er} Janvier 2014 sur le territoire de la Communauté de communes. Elle finance le service des déchets ménagers et assimilés qui comprend la collecte, le traitement, l'accès aux déchèteries, la mise à disposition de contenants, la prévention et la communication.



La redevance incitative 2024 se compose de 16 levées annuelles pour le bac d'ordures ménagères.

Les tarifs de la redevance sont votés chaque année par le Conseil communautaire. La facturation est établie au semestre. Les levées supplémentaires de l'année en cours sont facturées au 1^{er} semestre de l'année suivante.

Vous pouvez retrouver les tarifs sur : www.gatinais-bourgogne.fr

ICE INCITATIVE .

Règle de dotation

Le volume du bac marron dépend du nombre de personnes par foyer.



La Communauté de communes se charge de la réparation des bacs. Pour le bac jaune, l'usager a le choix du volume. Le règlement du service prévention et gestion des déchets ménagers ainsi que les tarifs sont consultables en mairie et à la Communauté de communes sur simple demande ainsi que sur notre site internet : www.gatinais-bourgogne.fr

Points-clés

- 2 factures par an
- Les levées supplémentaires figurent sur la première facture de l'année suivante
- Les tarifs sont mis en place dès la réception ou lors du changement de bac
- Un justificatif est requis pour tout changement de situation (naissance, décès, déménagement...)

Pour une collecte efficace

- Les bacs doivent être déposés sur la voie publique
- Seuls les bacs ou sacs de tri réglementaires mis à disposition par la Communauté de communes sont autorisés à être présentés à la collecte
- Tout autre contenant non réglementaire (sacs d'ordures ménagères non conformes, vrac, autres bacs) ne sera pas collecté
- Les couvercles des bacs d'ordures ménagères doivent obligatoirement être fermés. Aucun sac à coté des bacs ne sera collecté (hormis les sacs prépayés fournis par la Communauté de communes)
- Les collectes commençant à partir de 5h du matin, les contenants doivent être sortis la veille au soir

LA POUBELI

TOUS LES EN EN PLASTIQ & PETITS C



ELLE JAUNE •

MBALLAGES QUE, MÉTAL CARTONS*



3 CONSIGNES À RETENIR

pour le tri des emballages

EN VRAC, PAS EN SAC!

- NE PAS EMBOÎTER LES EMBALLAGES, ILS SERAIENT CONSIDÉRÉS COMME DES REFUS DE TRI
- NE PAS LAVER LES EMBALLAGES
 MAIS SIMPLEMENT BIEN LES VIDER

D'autres infos sur le guide digital de CITEO



LES DÉCHETS INTERDITS :

Déchets de soins, déchets dangereux (white spirit, colle....), vêtements, piles électriques, électroménager, verre...

· LE VERRE ·



POTS & BOCAUX



LE VERRE EST RECYCLABLE À L'INFINI

1 bouteill<u>e</u> déposée 1 bouteille recyclée produite

bouchons, couvercles, collerettes de plomb, vaisselle, assiettes en porcelaine, faïences, glaces, ampoules, tubes fluorescents, pots de fleurs

· LE PAPIER ·

TOUS LES PAPIERS SE TRIENT & SE RECYCLENT



PUBLICITÉS · PROSPECTUS





LIVRES · CAHIERS



COURRIERS · LETTRES



movenne 5 fois



CATALOGUES · ANNUAIRES



JOURNAUX · MAGAZINES





· LE TEXTILE ·

Textile d'habillement, linge de maison et chaussures usagées peuvent être apportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés, propres et secs, dans un sac et les chaussures doivent être liées par paires.

En fonction de leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront réutilisés ou recvclés.

Localisez les bornes depuis le lien ci-dessous : https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport



La deuxième vie des textiles et des chaussures

Réutilisation

57.9%



Réutilisation à l'étranger 96%



Recyclage

Effilochage Non-tissés 32.1% pour le bâtiment, l'automobile, le rembourrage



Coupe Chiffons à usage industriels & ménager



Défibrage Fils pour

Combustible solide de récupération

8.7%



Broyage et granulation CSR

Valorisation énergétique

0,6%



Incinération Récupération énergétique de chaleur



Élimination

0,7%



Incinération ou enfouissement sans valorisation d'énergie

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés

MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Oue deviennent vos dons?

· LES DÉCHÈTERIES ·

Le territoire dispose de deux déchèteries, l'une à Chéroy et l'autre à Fouchères.



DÉCHÈTERIE DE CHEROY:

lieu-dit La Gouvinerie, RD 41

	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	14h > 18h	9h > 12h	14h > 18h	9h > 12h	9h > 12h 14h > 18h
HIVER	14h > 17h	9h > 12h	14h > 17h	9h > 12h	9h > 12h 14h > 17h

DÉCHÈTERIE DE FOUCHÈRES:

rond-point de l'Aire de Villeroy-Fouchères (face à la zone d'activité), RD 369

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
ÉTÉ	9h > 12h	9h > 12h	14h > 18h	14h > 18h	9h > 12h 14h > 18h
HIVER	9h > 12h	9h > 12h	14h > 17h	14h > 17h	9h > 12h 14h > 17h

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre

^{*}En cas de canicule, les horaires d'ouverture des déchèteries peuvent être modifiés

• DÉCHÈTERIES : LES DÉCHETS ACCEPTÉS •

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIES



Cette liste n'est pas exhaustive et le gardien se réserve le droit de refuser tout déchet qui, par sa nature, sa dimension, son volume, son poids ou sa quantité, présenterait un risque pour les personnes et l'environnement.

La possession d'une carte d'accès est obligatoire. Personnelle, elle ne peut pas être prêtée.

Deux zones sont destinées à la réutilisation et au réemploi en déchèterie :



10 LA DONNERIE POUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

> (don et reprise de matériaux de bricolage et de construction)



02 LE LOCAL DE PÉNÉLOPE

(vaisselle, meubles, vinyles et livres)

*La liste des déchets acceptés dans ces zones est amenée à évoluer

• DÉCHÈTERIES : LES DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS •

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine.

QUELS SONT-ILS?















QUE DEVIENNENT-ILS?

- Mise sur le marché de produits générateurs de déchets chimiques
- Apport en point de collecte et en déchèterie
- Premier tri des déchets de produits chimiques par les agents de déchèterie
- Transport réglementé vers des sites industriels spécialisés de tri et de regroupement
- Valorisation énergétique (chauffage, électricité), recyclage ou élimination dans des conditions respectueuses de l'environnement



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF

· DÉCHÈTERIES : LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS **ÉLECTRIQUES ET** ÉLECTRONIQUES (DEEE) •

ecosystem



Ballons d'eau chaude, chaudières électriques, chaudières avec piézoélectrique, cabines UV, vélos elliptiques, tapis de course, rameurs électriques, appareils de musculation connectés, pompes à chaleur, caves à vin, antennes satellites, micro-ondes...











Tous les appareils électriques et ampoules

qui se recyclent sont faciles à identifier, ils portent ce sumbole :



Recycler vos appareils électriques et électroniques leur donne une seconde vie tout en protégeant l'environnement. Tous les DFFF doivent être déposés en déchèterie. Les magasins ont l'obligation légale de reprendre vos anciens équipements à l'achat d'un équipement neuf, que ce soit en magasin ou lors d'une livraison.



Appareils électriques & électroniques

- > Petits appareils électriques micro-ondes, grille-pain...
- > Gros électroménager hors-froid cuisinières, radiateurs électriques...
- > Gros électroménager froid réfrigérateurs, congélateurs...
- > écrans, téléviseurs et moniteurs

Pensez-y Tous vos objets secteur, piles et batteries



· LE COMPOSTAGE ·



En tas ou en composteur, le compostage permet de valoriser les déchets biodégradables (déchets de cuisine, petits déchets de jardin) de façon pratique, écologique et économique.

La Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne participe à l'achat de composteurs individuels pour ses usagers.

Pour acquérir un composteur en bois de 400L à tarif préférentiel, téléchargez le bon de commande sur notre site : www.gatinais-bourgogne.fr

Sont acceptés :



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS •

Moins jeter, c'est possible! Adoptez les bons gestes.

En réduisant ses déchets à la source, on peut diminuer sa poubelle de moitié.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS!

Il existe également un moyen mnémotechnique pour consommer responsable : **LES 4R**

· RÉDUIRE ·

ses déchets en choisissant des emballages peu encombrants

· RÉUTILISER ·

plutôt que de jeter un produit, pourquoi ne pas chercher à le réutiliser?

· RÉPARER ·

dans l'ère du tout jetable, on oublierait presque l'option réparation...

· RECYCLER ·

un geste simple qui devient rapidement une habitude

"Un tee-shirt déteint peut par exemple vous servir de torchon!"



Un renseignement ? Contactez l'ambassadeur du tri au 03 86 97 78 26 ou par e-mail : ambassadeurdutri@gatinais-bourgogne.fr